



LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

RAPPEL

Les bénévoles qui ressentent le besoin d'être accompagnés pour exercer leurs fonctions au sein d'une association peuvent intégrer diverses formations programmées par des organismes spécialisés. Ils peuvent également agir afin que leur association en organise elle-même.

► MODALITÉS

■ LES BÉNÉFICIAIRES

Tous les bénévoles d'une association peuvent accéder à des formations. Les bénévoles participants de manière régulière aux organes de direction majeurs de l'association sont souvent prioritaires.

■ OBJECTIFS DE FORMATION

Le contenu de la formation est directement lié :

- Soit à l'amélioration de la capacité à encadrer et à animer les activités de l'association, notamment en cas d'actions socioculturelles ou sportives,
- Soit à l'acquisition de connaissances pour administrer rationnellement et efficacement l'association dans le cadre d'un exercice de responsabilités non professionnel.

La formation comporte, la plupart du temps, une partie théorique et une partie pratique.



Un modèle officiel de livret de formation à la gestion associative énumère les compétences d'un dirigeant associatif.

■ ORGANISMES DE FORMATION

Les associations peuvent :

- Soit organiser elles-mêmes les formations à l'attention de leurs bénévoles,
- Soit leur donner accès à des formations conçues ou promues par des structures mandatées à cet effet par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) : les centres de ressources et d'information des bénévoles (Crib).

■ ATTESTATION DE FORMATION

Toute formation peut donner lieu à attestation, établie par l'organisme de formation. Cependant, pour que cette attestation fasse l'objet d'une reconnaissance institutionnelle, elle doit être réalisée :

- Soit par un CRIB,
- Soit par un organisme habilité à délivrer le certificat de formation à la gestion associative (CFGa).

Dans tous les cas, les attestations certifient le fait que le bénévole a suivi avec assiduité et sérieux le programme de formation : elles n'évaluent pas, à proprement parler, son niveau de compétence.



À SAVOIR : les associations souhaitant être qualifiées comme organismes de formations susceptibles de délivrer le CFGa doivent remplir un dossier de déclaration préalable de formation à la gestion associative.

■ COÛT ET FINANCEMENT

Les coûts sont variables, tant pour les bénévoles que pour les associations, ils peuvent être nuls et dépendent en grande partie du financement accordé par les pouvoirs publics à l'association ou à l'organisme de formation notamment par le moyen des subventions du fonds pour le développement de la vie associative.

■ BON À SAVOIR

L'article L.951-1 du code du travail consacré aux dépenses déductibles au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle évoque la possibilité pour les cadres bénévoles d'accéder à des actions de formation : "Sont regardées comme des actions de formation (...) et peuvent également faire l'objet d'un financement (...), les formations destinées à permettre aux cadres bénévoles du mouvement coopératif, associatif ou mutualiste, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités."

▶ QUELLE FORMATION POUR QUEL BÉNÉVOLE ?

■ LES BASIQUES ASSOCIATIFS

Programmes développés par les structures locales type **Maison des associations** ou **CRIB** qui concernent surtout les petites et moyennes associations. La structure a le plus souvent l'agrément pour délivrer des CFGa. Ils proposent des formations telles que :

- Comment créer une association ?
- Comment animer un CA ?
- Comment gérer ses comptes ? Demander une subvention ? etc.

■ LES FORMATIONS TECHNIQUES NON SPÉCIFIQUES

Il s'agit des techniques générales de base :

- Informatique
- Internet
- Comptabilité etc.

Dans les représentations générales des responsables associatifs, ces techniques doivent être acquises avant l'engagement et ne relèvent que rarement d'actions de l'association pour des raisons de moyens.

■ LES FORMATIONS À LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Ce sujet constitue le champ prioritaire de l'ADEMA (Association pour le développement du management associatif). L'offre existe, le besoin est évident mais la demande reste faible. Les formations à la gouvernance associative peuvent englober plusieurs secteurs, de la stratégie au droit, de la communication au développement des ressources humaines et à celui des ressources financières.

■ LES FORMATIONS DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS À LA GESTION DES BÉNÉVOLES

C'est le champ privilégié par France Bénévolat. Il peut être inclus dans la gouvernance associative mais France Bénévolat a souhaité développer une ingénierie de formation et une ingénierie pédagogique spécifiques, estimant que le développement du bénévolat associatif se jouait en partie sur une amélioration significative des pratiques de gestion de terrain.

- Des actions courtes, dites de formation-sensibilisation, plutôt à l'attention des responsables de petites associations.
- Un cycle modulaire dit de formation-action plutôt à l'attention des moyennes associations et des responsables territoriaux des grandes associations.
- Un cycle de formation-action, sur l'accueil et l'intégration des jeunes dans une association.

■ POUR PLUS D'INFOS



France Bénévolat
Formation GRH bénévole